



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 57
- présents suppléants : 2
- procurations : 11
- votants : 70
- suffrages exprimés : 70
- abstentions : 0
- pour : 70
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/100

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Galan, sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES. Madame Joëlle ABADIE a été désignée secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Mathieu CONSTANZA, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, William COCHET, Jean-Marc BEGUE (suppléant de Viviane BARBAZAN), Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Pierre DUBARRY, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Nicolas COLOMES, André QUINON, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Frédéric SIBOUT, Patrick DA SILVA, Bernard PLANO, Aurélie RABEJAC, Robert MONZANI, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie BLANC (suppléante de Isabelle FOUQUET), André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Philippe SOLANS à Philippe SOLAZ, Noël ABADIE à Bruno FOURCADE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Céline CASSAGNEAU à Joëlle VIGNEAUX, Patricia CORREGE, Philippe LACOSTE à Mathilde LACRAMPE, Christine MAS à Joël MANO, Sébastien VERTUEL à Sylvie ORTEGA, Stéphanie DUVIEILH à Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ à Patrick DA SILVA, Stéphanie LAGLEIZE à Aurelia RABEJAC et Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE.

Absent excusé : Frédérique BERNIGOLE, Monique KATZ, Véronique CABANAC, Jean-Marie VIGNES, Romain CAUCHOIS, Michel DABAT, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Patrick ABADIE, Yves PÉRÉ et Valérie DUPLAN.

Objet : Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la CCPL

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 (dite « Engagement et proximité ») qui prévoit l'adoption d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Vu l'article L 5211-11-2 du CGCT qui dispose qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, le président de l'EPCI doit inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI,

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-100-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Considérant que le conseil communautaire doit donc se prononcer sur l'opportunité d'établir un pacte de gouvernance,

Considérant que dans l'affirmative, le pacte de gouvernance devra être approuvé dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres sur le projet de pacte,

Considérant les échanges qui se sont tenus en réunion de bureau le 19 mai 2026,

Considérant que Le choix a été fait d'élaborer un tel pacte pour définir un principe de fonctionnement collectif qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel,

Considérant la volonté que toutes les communes bénéficient d'une lisibilité maximale sur la conduite de la politique communautaire et qu'elles bénéficient d'une capacité à participer aux processus de décisions,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De prendre acte de l'inscription à l'ordre du jour et de la tenue du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes,
- D'approuver la rédaction du projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président à soumettre ce pacte de gouvernance aux communes membres en les invitant à se prononcer sur le projet rédigé dans un délai de deux mois

Le Président
Laurent LAGES



La secrétaire de séance
Joëlle ABADIE



Publiée le 29 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20260616-2026-100-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.